

GROUPE FLO

Société anonyme au capital de 38.257.855,65 €
Siège social : Tour Manhattan, 5/6 Place de l'Iris, 92400 Courbevoie
349 763 375 RCS Nanterre

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 16 NOVEMBRE 2017

*Rapport sur les résolutions soumises au vote de l'Assemblée
contenant l'exposé des motifs des résolutions présentées à l'Assemblée*

Chers actionnaires,

Lors de l'Assemblée Générale Mixte du 9 juin 2017, le quorum n'a pas été obtenu en vue de statuer sur la cinquième résolution relative aux conventions et engagements visés à l'article L. 225-38 du Code de Commerce conclus entre notamment la société Financière Flo et la Société. Aussi, nous devons de nouveau vous convoquer à l'effet de délibérer sur cette résolution.

Le 16 juin 2017, conformément aux termes de l'accord de restructuration de la dette bancaire et d'investissement du groupe Flo conclu le 25 avril 2017, Groupe Bertrand a pris le contrôle du groupe Flo en acquérant la participation de Financière Flo. Un Conseil d'administration de Groupe Flo s'est tenu immédiatement après la réalisation de cette opération et a procédé à une refonte du Conseil d'Administration.

Le 27 juillet 2017, un nouveau Directeur Général a été nommé et la politique de rémunération du Directeur Général a été modifiée.

En conséquence, en application des dispositions légales et statutaires, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire afin de :

- soumettre à votre approbation, les conventions et engagements visés à l'article L. 225-38 du Code de Commerce conclus entre notamment la société Financière Flo et la Société ;
- soumettre à votre approbation la ratification des nominations par voie de cooptation de Madame Christelle Grisoni et de Messieurs Olivier Bertrand, Christophe Gaschin, Olivier Grumbach et Michel Razou en qualité d'administrateurs de la Société ;
- approuver les principes et critères de détermination, répartition et attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au nouveau Directeur Général de la Société au titre de l'exercice 2017 ;
- approuver la nomination de la société KPMG SA, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire ;
- approuver la nomination de la société SALUSTRO REYDEL SA, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance du rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions et engagements visés aux articles L. 225-38 du Code de Commerce et du rapport complémentaire du Conseil d'Administration établi conformément aux dispositions des articles L. 225-129-5 et R. 225-116 du Code de commerce dans le cadre de la délégation consentie au Conseil par l'Assemblée Générale Mixte du 9 juin 2017 concernant l'augmentation du capital social de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'un montant nominal total de 36.244.284,30 euros.

* * *

SOMMAIRE

1. CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE (PREMIERE RESOLUTION).....	4
2. ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE	5
2.1. POINT SUR LES MANDATS DES ADMINISTRATEURS DE LA SOCIETE	5
2.2. DIRECTION DE LA SOCIETE.....	6
2.3. POINT SUR LES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	6
2.4. LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCEES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX.....	7
2.5. APPROBATION DES PRINCIPES ET CRITERES DE DETERMINATION, REPARTITION ET ATTRIBUTION DES ELEMENTS FIXES, VARIABLES ET EXCEPTIONNELS COMPOSANT LA REMUNERATION TOTALE ET LES AVANTAGES DE TOUTE NATURE ATTRIBUABLES AU DIRECTEUR GENERAL AU TITRE DE L'EXERCICE 2017 (SEPTIEME RESOLUTION).....	7
Approbation de la politique de rémunération du nouveau Directeur Général au titre de l'exercice 2017 (septième résolution)	8
3. POUVOIR POUR LES FORMALITES (DIXIEME RESOLUTION).....	10
4. ANNEXE	11
4.1. LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCEES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX.....	12

1. CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE (PREMIERE RESOLUTION)

Dans le cadre de la **première résolution**, nous vous demanderons de délibérer sur la cinquième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 9 juin 2017, non soumise à votre vote du fait d'un défaut de quorum et relative aux conventions et engagements visés à l'article L. 225-38 du Code de Commerce conclus entre notamment la société Financière Flo et la Société.

Nous vous rappelons les stipulations du paragraphe 1.7 du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes annuels et sur les résolutions soumises au vote de l'Assemblée Générale Mixte du 9 juin 2017 intitulé « *Conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce (cinquième résolution)* », également remis à votre disposition dans le cadre de cette Assemblée, à savoir :

« 1.7. Conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce (cinquième résolution)

Dans le cadre de la **cinquième résolution**, nous vous demanderons d'approuver, d'une part, dans toutes ses dispositions, le rapport spécial des Commissaires aux Comptes de la Société sur les conventions et engagements visés aux articles L. 225-38 du Code de Commerce et, d'autre part, les conventions qu'il contient, à savoir :

- le protocole conclu le 29 avril 2016 entre (i) la Société, (ii) ses filiales parties au contrat de crédit de financement d'investissements en date du 30 janvier 2015, en qualité d'emprunteurs, (iii) son actionnaire Financière Flo et (iv) les Prêteurs en vue notamment de discuter et renégocier certains termes du Contrat de Crédits en date du 11 octobre 2012 tel que modifié, et du contrat de crédit de financement d'investissements en date du 30 janvier 2015 (le « Contrat de Crédit Capex »)
- l'avenant au Protocole conclu le 22 juin 2016 entre (i) la Société, (ii) ses filiales parties au Contrat de Crédit Capex, en qualité d'emprunteurs, (iii) son actionnaire Financière Flo et (iv) les Prêteurs
- l'avenant au Contrat de Crédit Capex conclu le 22 juin 2016 conformément aux stipulations du Protocole
- l'avenant n°4 au Contrat de Crédits en date du 11 octobre 2012 tel que modifié, conclu le 22 juin 2016 conformément aux stipulations du Protocole
- la Convention de Nantissement de Compte Bancaire conclue le 22 juin 2016 conformément aux stipulations du Protocole
- l'avenant n°1 à la convention de subordination du 23 décembre 2014 conclu le 22 juin 2016 conformément aux stipulations du Protocole
- le Protocole d'Accord conclu le 15 décembre 2016 entre notamment (i) la Société, (ii) ses filiales parties au Contrat de Crédit Capex, en qualité d'emprunteurs, (iii) son actionnaire Financière Flo et (iv) les Prêteurs afin de formaliser l'accord entre ces parties sur la restructuration de Groupe Flo
- la convention d'avance en compte courant d'actionnaire consentie par la société Financière Flo en conformité avec les engagements bancaires souscrits par le groupe conclue le 14 décembre 2016.

Ces conventions ont été autorisées par les Conseils d'Administration du 23 février 2016, 4 mai 2016 et 14 décembre 2016. Concernant la convention d'avance en compte courant d'actionnaire du 14 décembre 2016, aucun tirage n'est intervenu au titre de l'exercice 2016.

Il est précisé que ces autorisations du Conseil ont été dûment motivées et données au vu de l'intérêt que présentent ces conventions pour la Société.

Par ailleurs, il est indiqué qu'au titre de l'exercice 2016, le montant total des intérêts capitalisés relativement aux deux prêts d'actionnaires, consentis à la Société par la société Financière Flo au cours de l'exercice 2015 et qui se sont poursuivis au cours de l'exercice 2016, s'est élevé à 1.327.213 € »

En conséquence, dans le cadre de cette **première résolution**, nous vous demanderons d'approuver, d'une part, dans toutes ses dispositions, le rapport spécial des Commissaires aux Comptes de la Société sur les conventions et engagements visés aux articles L. 225-38 du Code de Commerce et, d'autre part, les conventions qu'il contient rappelées ci-dessus.

2. ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

2.1. POINT SUR LES MANDATS DES ADMINISTRATEURS DE LA SOCIETE

2.1.1. Nous vous rappelons que, lors de l'Assemblée Générale Mixte du 9 Juin 2017, les mandats d'administrateur de M. Gilles Samyn, M. Piet Dejonghe, M. Pascal Malbequi, M. Vincent Lemaitre, M. Thomas Grob, Mme Caroline Fortier, Mme Bénédicte Hautefort et Mme Christine de Gouvion Saint-Cyr ont été renouvelés pour une durée de deux années, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Nous vous rappelons également que :

- lors de l'Assemblée Générale Mixte du 29 Juin 2016, trois nouveaux administrateurs avaient été nommés pour la durée statutaire de deux ans (prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017), à savoir : Dominique Esnault, Caroline Puechoultres et Philippe Labbé
- lors de la séance du Conseil d'Administration du 26 juillet 2016, les membres du Conseil d'Administration avaient pris acte de la démission de Caroline Puechoultres.

Ainsi, à l'issue de cette Assemblée Générale Mixte du 9 juin 2017, le Conseil d'Administration de Groupe Flo était composé des 10 membres suivants :

- Gilles Samyn,
- Piet Dejonghe,
- Pascal Malbequi,
- Caroline Fortier,
- Bénédicte Hautefort,
- Christine de Gouvion Saint-Cyr,
- Vincent Lemaitre,
- Thomas Grob,
- Dominique Esnault,
- Philippe Labbé.

2.1.2. Suite à la prise de contrôle du groupe Flo par Groupe Bertrand intervenue le 16 juin 2017, un Conseil d'Administration de Groupe Flo s'est tenu immédiatement après la réalisation de cette opération. Ce Conseil a :

- pris acte des démissions de Madame Caroline Fortier et de Messieurs Piet Dejonghe, Thomas Grob, Philippe Labbé, Vincent Lemaitre, Pascal Malbequi et Gilles Samyn en qualité d'administrateurs
- nommé en remplacement par voie de cooptation : Madame Christelle Grisoni et de Messieurs Olivier Bertrand, Christophe Gaschin, Olivier Grumbach et Michel Razou.

Ainsi, depuis le 16 juin 2017, le Conseil d'Administration se trouve composé comme suit :

- Olivier Bertrand (administrateur lié au Groupe Bertrand)
- Dominique Esnault (administrateur indépendant)
- Christophe Gaschin (administrateur lié au Groupe Bertrand)
- Christine de Gouvion Saint-Cyr (administrateur indépendant)
- Christelle Grisoni (administrateur lié au Groupe Bertrand)
- Olivier Grumbach (administrateur lié au Groupe Bertrand)
- Bénédicte Hautefort (administrateur indépendant)
- Michel Razou (administrateur lié au Groupe Bertrand).

2.1.3. Dans ces circonstances, il vous sera proposé, dans le cadre des **deuxième à sixième résolutions**, de ratifier ces nominations par voie de cooptation de Madame Christelle Grisoni et de Messieurs Olivier Bertrand, Christophe Gaschin, Olivier Grumbach et Michel Razou en qualité de nouveaux administrateurs.

Madame Christelle Grisoni et de Messieurs Olivier Bertrand, Christophe Gaschin, Olivier Grumbach et Michel Razou seraient ainsi nommés pour la durée du mandat restant à courir de leurs prédécesseurs, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

Madame Christelle Grisoni et de Messieurs Olivier Bertrand, Christophe Gaschin, Olivier Grumbach et Michel Razou ont déclaré n'exercer aucune fonction ou n'être frappés d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de leur interdire d'exercer lesdits mandats d'administrateur.

2.2. DIRECTION DE LA SOCIETE

Le Conseil d'Administration du 27 juillet 2017 a mis fin aux fonctions de Vincent Lemaitre et a procédé à la nomination de Christophe Gaschin en qualité de Directeur Général de Groupe Flo.

2.3. POINT SUR LES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous vous rappelons que :

- aucun des mandats des Commissaires aux Comptes titulaires et suppléants n'est arrivé à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;

- les mandats du cabinet FIDAUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, et de la société SAREX, Commissaire aux Comptes suppléant, ont été renouvelés lors de l'Assemblée Générale Mixte du 26 juin 2014 pour une durée de six exercices expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale qui statuera en 2020 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019
- le mandat du cabinet CONSTANTIN, Commissaire aux Comptes titulaire, a été renouvelé lors de l'Assemblée Générale Mixte du 29 juin 2016 pour une durée de six exercices expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale qui statuera en 2022 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021
- le cabinet CISANE, Commissaire aux Comptes suppléant, a été nommé en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant, en remplacement de M. Jean LEBIT, pour une période de six exercices, expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2022 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Suite à la prise de contrôle du groupe Flo par le Groupe Bertrand, le Commissaire aux Comptes de ce dernier a demandé à pouvoir être également nommé Commissaire aux Comptes de la Société. Aussi, il vous sera proposé, dans le cadre des **huitième et neuvième résolutions**, de procéder à la nomination pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer en 2023 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, de :

- KPMG S.A. - Tour Egho – 2 avenue Gambetta – CS 60055 - 92066 Paris La Défense Cedex, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire,
- SALUSTRO REYDEL S.A. - Tour Egho – 2 avenue Gambetta – CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant,

et ce, aux côtés des Commissaires aux Comptes actuels de la Société.

2.4. LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCEES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-83 alinéas 1 et 5 du Code de Commerce, nous vous présentons en annexe la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la Société.

2.5. APPROBATION DES PRINCIPES ET CRITERES DE DETERMINATION, REPARTITION ET ATTRIBUTION DES ELEMENTS FIXES, VARIABLES ET EXCEPTIONNELS COMPOSANT LA REMUNERATION TOTALE ET LES AVANTAGES DE TOUTE NATURE ATTRIBUABLES AU DIRECTEUR GENERAL AU TITRE DE L'EXERCICE 2017 (SEPTIEME RESOLUTION)

Le présente section constitue le rapport sur la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux et décrit les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux dirigeants mandataires sociaux à raison de leur mandat.

Nous vous rappelons que :

- lors de ses séances du 31 janvier et 25 avril 2017, le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des Rémunérations, a arrêté les termes du rapport sur la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux ;

- l'Assemblée Générale du 9 juin 2017 a, conformément à l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, approuvé les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président du Conseil d'Administration et au Directeur Général au titre de l'exercice 2017.

Suite à la prise de contrôle du groupe Flo par le Groupe Bertrand, le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 16 juin 2017 a nommé un nouveau Président du Conseil d'Administration et a décidé de conserver en l'état les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2017 tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale du 9 juin 2017.

Le 27 juillet 2017, le Conseil d'Administration a nommé un nouveau Directeur Général et a modifié les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Directeur Général.

En conséquence, conformément à l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, nous vous présenterons dans le présent Rapport uniquement les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Directeur Général (la politique de rémunération du Président du Conseil d'Administration demeurant inchangée), lesquels sont soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 novembre 2017 dans le cadre de la **septième résolution**.

[Approbation de la politique de rémunération du nouveau Directeur Général au titre de l'exercice 2017 \(septième résolution\)](#)

Les éléments pris en compte dans la détermination de la rémunération du Directeur Général (ou le cas échéant, du Président Directeur Général en cas de réunification des fonctions) étaient jusqu'alors les suivants :

- ✓ un élément court terme, composé d'une part fixe et d'une part variable ;
- ✓ le cas échéant, un élément exceptionnel ;
- ✓ d'autres bénéfices attachés à l'exercice du mandat de dirigeant mandataire social, incluant :
 - un régime de prévoyance
 - des engagements de versement d'une indemnité en cas de cessation de fonctions à l'initiative de la Société
 - le bénéfice de l'assurance chômage des chefs et dirigeants d'entreprise
 - divers avantages en nature.

Pour déterminer la politique de rémunération, le Conseil d'Administration s'efforce de prendre en compte les principes d'exhaustivité, équilibre, comparabilité, cohérence, intelligibilité et mesure recommandés par le Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF.

En nommant M. Christophe Gaschin, le Conseil d'Administration a également pris en compte les éléments suivants :

- M. Christophe Gaschin est titulaire d'un contrat de travail avec la société BH, société tête du Groupe Bertrand,
- dans le cadre de ce contrat de travail, ce dernier exerce les fonctions de Secrétaire Général du Groupe Bertrand,
- ces fonctions de Secrétaire Général incluent la direction générale de la Société, qui est devenue une filiale de la société BH suite à la prise de contrôle du Groupe Flo par le Groupe Bertrand,
- M. Christophe Gaschin conservera l'exercice de fonctions au sein du groupe Bertrand, autres que la direction générale de la Société.

En conséquence, le Conseil d'Administration a décidé des principes suivants :

1) Part fixe

La part fixe est déterminée en tenant compte du niveau et du périmètre de responsabilités, de l'expérience du dirigeant et des pratiques de marché.

Pour l'année 2017, M. Christophe Gaschin bénéficiera, au titre de ses fonctions de Directeur Général de la Société, d'une rémunération fixe annuelle totale de 225.000 euros charges comprises, calculée prorata temporis.

Cette rémunération des fonctions de Directeur Général déterminée par le Conseil d'Administration sera versée à M. Christophe Gaschin par la société BH via la signature d'une convention entre la Société et la société BH. Cette convention est en cours de formalisation et sera soumise à l'approbation des actionnaires en 2018 dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de Commerce.

2) Autres éléments de rémunération

Le Directeur Général peut percevoir des jetons de présence au titre de son mandat d'administrateur.

Le Directeur Général ne perçoit aucune rémunération variable, ni exceptionnelle et ne bénéficie d'aucun avantage en nature.

3) Engagements liés à la cessation de fonctions

Le Directeur Général ne bénéficie d'aucun engagement lié à la cessation de ses fonctions au sens de l'article L.225-42-1 du Code de Commerce.

3. POUVOIR POUR LES FORMALITES (DIXIEME RESOLUTION)

La dixième résolution confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la présente Assemblée générale pour effectuer tous dépôts ou formalités nécessaires.

* * *

Nous restons à votre entière disposition pour répondre aux questions que vous voudrez bien nous poser préalablement au vote des résolutions qui seront soumises à vos suffrages.



Pour le Conseil d'Administration
M. Olivier Bertrand
Président du Conseil d'Administration

4. **ANNEXE**

4.1. LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCEES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX
(conformément aux dispositions de l'article R. 225-83 alinéas 1 et 5 du Code de Commerce)

Olivier BERTRAND		Age : 49 ans Adresse professionnelle: Groupe Bertrand 59, rue de Tocqueville 75017 PARIS	
Mandats		En cours	Echus au cours des cinq dernières années
Fonction exercée au sein de la Société	Président du Conseil d'Administration	Groupe Flo SA ^(C)	-
Fonction exercée au sein du Groupe (hors Société)	Néant	-	-
Fonction exercée au sein de la société Financière Flo	Néant	-	-
Fonction exercée au sein de la société Bertrand Invest	Néant	-	-
Fonctions exercées en dehors de la Société, du Groupe, de la société Financière Flo et de la société Bertrand Invest	Président	BH SAS B&C Développement Franchise SAS OB Holding SAS Brasserie Lipp SAS Sparinvest SAS Spare SAS Bertrand Hôtels SAS Immobilia SAS B-CHR'Co SAS	Bertrand Développement SAS (2014) Bertrand Restauration SAS (2017)
	Président du conseil de surveillance	Newco GB SAS	-
	Président du comité de surveillance	Burger King France SAS	-
	Co-gérant	JOE 2 SARL Château du Bois SNC Christine SNC Résidence Club Thiers SARL	-
	Gérant	MCS SARL	-
	Associé Gérant	Bertrand & Cie SNC	-
Curriculum Vitae	Olivier BERTRAND 49, ans est le fondateur et dirigeant du Groupe éponyme depuis près de 20 ans. Ayant débuté sa carrière aux Etats-Unis, il ouvre son premier restaurant en 1997 près des Champs Elysées. Depuis, il anime et contrôle le Groupe Bertrand qui compte aujourd'hui près de 27.000 collaborateurs et qui réalise un chiffre d'affaires de 1,750 millions d'euros de CA.		

(C) Société cotée en bourse.

Mme Dominique ESNAULT ¹		Age : 55 ans Adresse professionnelle: 6 rue des Haudriettes 75003 Paris	
Mandats		En cours	Echus au cours des cinq dernières années
Fonction exercée au sein de la Société	Administrateur	Groupe Flo SA (C)	-
Fonction exercée au sein du Groupe (hors Société)	Néant	-	-
Fonction exercée au sein de la société Financière Flo	Néant	-	-
Fonctions exercées en dehors de la Société, du Groupe et de la société Financière Flo	Administrateur indépendant	Groupe Maisons de Famille SA	-
Curriculum Vitae	<p>Diplômée de l'ESSEC, Dominique Esnault débute sa carrière en 1984 au sein du groupe Danone puis entre en 1986 dans le groupe Unilever où elle occupera successivement plusieurs fonctions marketing. En 1995 elle devient Directrice marketing Europe et « Lead Innovation Center » au niveau mondial pour la catégorie capillaire. En 1999, elle rejoint le groupe AccorHotels en tant que Directrice marketing monde des marques Sofitel, Novotel et Mercure, puis devient Directrice générale adjointe marketing monde (2000), Directrice AccorWeb (2004), Directrice projet Sofitel monde (2006). Fin 2007, elle prend le poste de Directrice générale Ibis France où elle a sous sa responsabilité plus de 380 hôtels, dont 245 établissements franchisés. En janvier 2011 elle est nommée au Comité Exécutif, en qualité de Directrice Exécutive Support Opérations. Elle sera en charge pour le Groupe jusqu'à son départ en mars 2014, du développement, de la franchise, des achats, des services techniques & design management, ainsi que d'un projet digital de refonte de l'accueil et à partir d'avril 2013 des systèmes d'information. Elle exercera ensuite des activités de conseil auprès de fonds d'investissement et de startups. Depuis juillet 2017 elle est Directrice Générale Co-Living au sein du groupe Quartus.</p>		

¹ Administrateur indépendant : ni salarié ni membre de la famille d'un salarié, n'ayant pas de lien capitalistique direct ou indirect significatif, n'ayant pas de relations d'affaires avec le Groupe au sens du Code Afep-Medef publié en décembre 2008 et révisé en novembre 2016.

(C) Société cotée en bourse.

Christophe GASCHIN		Age : 44 ans Adresse professionnelle : Groupe Bertrand 59, rue de Tocqueville 75017 PARIS	
Mandats		En cours	Echus au cours des cinq dernières années
Fonction exercée au sein de la Société	Directeur Général et Administrateur	Groupe Flo SA (C)	-
Fonction exercée au sein du Groupe (hors Société)	Président Directeur Général et Administrateur	Compagnie Européenne de Marques SA Euro-Gastronomie SA	-
	Administrateur	A.G.O. SA	-
	Représentant permanent de Groupe Flo SA	SER La Coupole SA La Coupole SA Les Petits Bofinger SA Taverne de Maître Kanter SA	-
	Président	Red Restauration SAS	-
	Gérant	Arago Lacroix SARL Flo Fidélité SARL Flo Tradition SNC Hippo Gestion et Cie SNC Flo Gestion SNC SCI Hippo SCI Taverne de Maître Kanter	-
	Administrateur délégué	IMMOSACRE	-
Fonction exercée au sein de la société Financière Flo	Néant	-	-
Fonction exercée au sein de la société Bertrand Invest	Néant	-	-
Fonctions exercées en dehors de la Société, du Groupe, de la société Financière Flo et de la société Bertrand Invest	Administrateur	Quick Restaurants SA	-
Curriculum Vitae	Avocat de formation, ayant exercé en cabinets d'affaires entre 2000 et 2016. Devenu Secrétaire Général de Groupe Bertrand en Septembre 2016, puis Directeur Général de Groupe Flo fin juillet 2017.		

(C) Société cotée en bourse.

Mme Christine de GOUVION SAINT-CYR ²		Age : 51 ans Adresse professionnelle : 25 rue des Pyramides 75001 Paris	
Mandats		En cours	Echus au cours des cinq dernières années
Fonction exercée au sein de la Société	Administrateur	Groupe Flo SA (C)	-
Fonction exercée au sein du Groupe (hors Société)	Néant	-	-
Fonction exercée au sein de la société Financière Flo	Néant	-	-
Fonction exercée au sein de la société Bertrand Invest	Néant	-	-
Fonctions exercées en dehors de la Société, du Groupe, de la société Financière Flo et de la société Bertrand Invest	Secrétaire général	Office du Tourisme et des Congrès de Paris	-
	Co-Gérant	SARL Campanile Caen Mondeville SARL Portet sur Garonne Invest Hôtel	-
Curriculum Vitae	<p>Christine de Gouvion Saint-Cyr (1965) diplômée de Reims Management School et d'une maîtrise de droit des affaires, débute sa carrière en 1988 à la Compagnie Française du Panneau, filiale du Groupe Parisot, premier industriel français d'ameublement, en tant que contrôleur de gestion puis directeur logistique et achat. Elle suit à l'ESSEC, une formation continue d'un an en management et ingénierie Logistique.</p> <p>En 1993, elle rejoint la société Forum Voyages (100 salariés), qui développe des activités de tour opérating, d'agent de voyages et de réceptif, dont elle devient Secrétaire générale.</p> <p>En 1997, elle prend la direction des services généraux du Groupe Envergure, deuxième opérateur hôtelier européen, appartenant au groupe Taittinger, qui gère notamment les marques Campanile et Première Classe. Lui seront confiées la direction des systèmes d'information ainsi que la direction des ressources humaines, avant d'être nommée Directeur Général Adjoint en charges des Services en 2001. Elle pilote alors également les directions des achats, des services techniques et de développement ainsi que les services marketing et ventes pour l'ensemble de l'hôtellerie restauration du Groupe Envergure.</p> <p>En 2003, peu après la création de la marque Kyriad, elle crée et anime la direction de la Franchise et Qualité, qui regroupera lors de la fusion des groupes Envergure et Concorde Hôtels, l'ensemble des hôtels en franchise du Groupe Louvre Hôtels.</p> <p>Depuis septembre 2007, Christine de Gouvion Saint-Cyr est secrétaire générale de l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris. Elle y pilote jusqu'en 2014 la défense des candidatures de Paris pour accueillir les grands congrès en fédérant l'ensemble des acteurs politiques et professionnels du tourisme. Elle est élue de 2013 à 2014, Présidente du Club du Tourisme d'Affaires (CFTAR), au sein d'Atout France, l'agence de développement touristique de la France.</p>		

² Administrateur indépendant : ni salarié ni membre de la famille d'un salarié, n'ayant pas de lien capitalistique direct ou indirect significatif, n'ayant pas de relations d'affaires avec le Groupe au sens du Code Afep-Medef publié en décembre 2008 et révisé en novembre 2016.

(C) Société cotée en bourse.

Christelle GRISONI		Age : 38 ans Adresse professionnelle : Groupe Bertrand 59, rue de Tocqueville 75017 PARIS	
Mandats		En cours	Echus au cours des cinq dernières années
Fonction exercée au sein de la Société	Administrateur	Groupe Flo SA (C)	-
Fonction exercée au sein du Groupe (hors Société)	Représentant permanent de Flo Tradition SNC	Les Petits Bofinger SA Euro-Gastronomie SA	-
Fonction exercée au sein de la société Financière Flo	Néant	-	-
Fonction exercée au sein de la société Bertrand Invest	Néant	-	-
Fonctions exercées en dehors de la Société, du Groupe, de la société Financière Flo et de la société Bertrand Invest	Co-gérant	Convergence Achats SARL	-
Curriculum Vitae	<p>38 ans- Directrice Générale Adjointe de Bertrand Restauration en charge du Marketing, du commercial, des achats, du R&D et de la stratégie</p> <p>Diplômée de l'EDHEC</p> <p>Parcours professionnel :</p> <p>A évolué au sein du Groupe Bertrand depuis 16 ans, en passant par différentes fonctions :</p> <p>2001 : Chef de projet marketing de Bertrand Restauration</p> <p>2006 : Directrice Marketing/communication de Bertrand Restauration</p> <p>2013 : Directrice Marketing, communication, commerciale et R&D de Bertrand Restauration</p> <p>2017 : Directrice Générale Adjointe de Bertrand Restauration en charge du Marketing, du commercial, des achats, du R&D et de la stratégie</p>		

(C) Société cotée en bourse.

Olivier GRUMBACH		Age : 38 ans Adresse professionnelle : Groupe Bertrand 59, rue de Tocqueville 75017 PARIS	
Mandats		En cours	Echus au cours des cinq dernières années
Fonction exercée au sein de la Société	Administrateur	Groupe Flo SA ^(C)	-
Fonction exercée au sein du Groupe (hors Société)	Néant	-	-
Fonction exercée au sein de la société Financière Flo	Néant	-	-
Fonction exercée au sein de la société Bertrand Invest	Néant	-	-
Fonctions exercées en dehors de la Société, du Groupe, de la société Financière Flo et de la société Bertrand Invest	Administrateur	Quick Restaurants SA MCNE SAS	-
	Gérant	OG Holding SARL	-
	Membre du conseil de surveillance	Newco GB SAS	-
	Membre du comité de surveillance	Burger King France SAS	-
Curriculum Vitae	Diplômé de l'Ecole supérieure de commerce de Paris (ESCP-EAP). Plusieurs expériences en banque et fonds avant de rejoindre Capzanine, fonds de private equity, en 2004. Il a rejoint le Groupe Bertrand en 2008 et est en charge des opérations de développement, financement et M&A de Groupe Bertrand.		

(C) Société cotée en bourse.

Mme Bénédicte HAUTEFORT ³		Age : 49 ans Adresse professionnelle: 153 Boulevard Haussmann 75008 Paris	
Mandats		En cours	Echus au cours des cinq dernières années
Fonction exercée au sein de la Société	Administrateur	Groupe Flo SA ^(C)	-
Fonction exercée au sein du Groupe (hors Société)	Néant	-	-
Fonction exercée au sein de la société Financière Flo	Néant	-	-
Fonction exercée au sein de la société Bertrand Invest	Néant	-	-
Fonctions exercées en dehors de la Société, du Groupe, de la société Financière Flo et de la société Bertrand Invest	Gérant	ABCM Investissements SARL	H&H Partners (2015) Garlone (2015)
	Président	EquityStories SAS	
	Membre du Conseil de Surveillance	JCDecaux SA ^(C)	
Curriculum Vitae	Née en 1968, diplômée d'HEC, elle commence sa carrière en 1990 chez Arthur Andersen en qualité d'auditeur. En 1996, elle rejoint Pechiney et son département Aluminium puis son département Emballage pour être nommée en 2002 Directeur financier de la filiale Cebal Aérosols. En 2003, elle fonde Investorsight, cabinet de conseil en gouvernance et relations investisseurs. De mars 2011 à mai 2014, elle intervient pour EuroRSCG/Havas Paris en qualité de Partner au Pôle Influence. En juin 2014, elle crée equityStories, agence de conseil en communication financière. Elle édite, depuis 2008, l'Hebdo des AG, publication hebdomadaire de veille sur les sujets sensibles de relations investisseurs et de gouvernance.		

³ Administrateur indépendant : ni salarié ni membre de la famille d'un salarié, n'ayant pas de lien capitalistique direct ou indirect significatif, n'ayant pas de relations d'affaires avec le Groupe au sens du Code Afep-Medef publié en décembre 2008 et révisé en novembre 2016.

(C) Société cotée en bourse.

(C) Société cotée en bourse.

Michel RAZOU		Age : 61 ans Adresse professionnelle: Groupe Bertrand 59, rue de Tocqueville 75017 PARIS	
Mandats		En cours	Echus au cours des cinq dernières années
Fonction exercée au sein de la Société	Administrateur	Groupe Flo SA ^(C)	-
Fonction exercée au sein du Groupe (hors Société)	Néant	-	-
Fonction exercée au sein de la société Financière Flo	Néant	-	-
Fonction exercée au sein de la société Bertrand Invest	Néant	-	-
Fonctions exercées en dehors de la Société, du Groupe, de la société Financière Flo et de la société Bertrand Invest	Directeur Général	B&C Développement Franchise SAS OB Holding SAS Fermette Marbeuf SAS	Bertrand Développement SAS (2014)
	Gérant	Elefanto SARL RMM SARL Pub Guéret SARL R et B Pub SARL Les Mazes SARL SL2M SARL SPFB SNC	-
	Président	Espinasse SAS GB Holding SAS Café Lucas SAS EVR PUB SAS Charlot Roi des Coquillages SAS	-
	Membre du conseil de surveillance	Newco GB SAS	-
	Membre du comité de surveillance	Burger King France SAS	-
	Administrateur		Quick Restaurants SA (2017)
	DG Délégué	Jenny SAS	
	Curriculum Vitae	Entre 1988-2010 : Créateur et Dirigeant d'une société de transaction, spécialisée dans la cession de fonds de commerce CHR - Création du réseau Century 21 Commerce 1998 à ce jour : Directeur Général du Groupe Bertrand	

(C) Société cotée en bourse.